



COMMUNE DE TACOIGNIÈRES

Rentrée 2019 : les repas de la cantine évoluent

10 Juillet 2019

Suite à un appel d'offre lancé en avril 2019, le contrat passé avec notre prestataire Yvelines Restauration a été renouvelé. Cette entreprise, basée à Rambouillet, est spécialisée dans l'élaboration et la livraison de repas pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. La structure des repas va passer de 5 composantes (entrée-plat protidique-accompagnement-laitage-dessert) à 4 composantes.

Qu'est-ce qu'un repas à 4 composantes ?

C'est un repas composé de :

- plat protidique + accompagnement (légumes/féculents) + laitage +dessert
- entrée + plat protidique + accompagnement (légumes/féculents) + dessert lacté.

Les portions suivent toujours les recommandations en vigueur (GEMRCN), l'équilibre alimentaire est respecté avec des apports nutritionnels adaptés aux enfants d'âge scolaire.

Pourquoi passer aux repas à 4 composantes ?

Dans le cahier des charges, nous avons souhaité privilégier les circuits courts et la qualité, mais aussi limiter le gaspillage alimentaire. Concernant ce dernier point, les échanges avec la diététicienne nous ont amené à tester durant une semaine (du 12 au 18/3/19) des repas à 4 composantes, de plus en plus adoptés par les collectivités car ils correspondent aux évolutions des habitudes alimentaires dans les familles. Au cours de cette semaine de test, nous avons pesé les restes et comparé avec une semaine habituelle de repas à 5 composantes (du 18 au 22/2/19). Cette opération a été expliquée aux enfants et exposée en conseil d'école.

► Bilan de ce test :

- les enfants mangent mieux et ont davantage de temps pour se resservir (gain de 10 minutes au moins sur le temps passé à table) ;
- le gaspillage est réduit d'environ 20 % : 10 kg de restes en moins par semaine au total.

Ces résultats corroborent ce qui est observé au niveau national : chez les enfants, 60 % d'un repas à 5 composantes est consommé contre 70 % pour un repas à 4 composantes.

La tarification va-t-elle évoluer ?

À ce jour les tarifs 2019-2020 n'ont pas été modifiés. La répercussion du passage à 4 composantes sur le prix du repas est minime car l'accent est mis sur la qualité dans l'assiette et les portions servies sont similaires : la différence sur un repas en élémentaire s'élève à 0,15 € HT.

Il est rappelé que le prix moyen d'un repas pour une commune se situe autour de 8 € TTC, à comparer aux 3,99 € à la charge des familles. Il comprend en effet le coût du repas lui-même, mais aussi les frais de personnel et les charges liées au service (maintenance des équipements, fluides, entretien des bâtiments, etc).

Les tarifs périscolaires sont révisés chaque année en janvier par délibération du conseil municipal. À la suite de la signature du nouveau contrat de restauration cet été, la tarification sera examinée lors d'un conseil municipal en septembre 2019.

L'équipe municipale reste à votre écoute pour toute information complémentaire.